

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
 Hors du DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
 PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
 RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.							
Arrivées à		Départs de		Arrivées à			
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
 Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 18 Octobre.

On lit dans le *Journal des Débats* :

Le résultat des élections confirme toutes nos espérances. En dépit d'une pression morale et matérielle qui a dépassé les plus grandes violences de l'Empire, les républicains ont obtenu une immense majorité. La Chambre dissoute est vengée des calomnies, des outrages, des injures dont on l'avait accablée depuis cinq mois. Le suffrage universel vient de lui rendre le mandat qu'on lui avait prématurément enlevé. Jamais gouvernement n'avait prolongé aussi longtemps l'interrègne parlementaire et ne s'était livré contre ses adversaires à de plus odieuses manœuvres. La pression électorale avait atteint les dernières limites de la brutalité. La province tout entière était sous une sorte de terreur ; l'administration, la magistrature, l'instruction publique, les finances, tout avait été bouleversé, et, comme l'a dit un des défenseurs les plus autorisés de la politique du 16 mai « bousculé de fond en comble » au profit de la candidature officielle. Le pays a résisté à cette terrible agression. La conscience nationale s'est soulevée contre ceux qui cherchaient à l'étouffer. Les élections du 14 octobre sont une noble et éclatante protestation de la justice, du bon droit et du bon sens indignement méconnus et méprisés.

Le nombre des voix républicaines a grossi de 50,000 environ à Paris. Nous avons quelques pertes à déplorer en province. Un certain nombre de circonscriptions ont cédé à la pression violente et illégale du pouvoir, mais nous gardons la majorité, une majorité écrasante avec laquelle le ministère actuel ne saurait vivre un seul jour. La politique du 16 mai est sévèrement, complètement, irrémédiablement condamnée par le pays. Nous ne demandions pas, nous n'attendions pas autre chose. Il est à remarquer que le parti bonapartiste, si fier de sa prétendue influence sur le suffrage universel, a subi plus d'échecs que les autres fractions de la coalition du 16 mai. Si M. Rouher a été élu à Riom, il a perdu des voix depuis l'année dernière. MM. de Maupas, de Mouchy, Raoul Duval, Busson-Billault, Garnier, etc., ont été battus. En revanche, les légitimistes ont gagné quelques sièges, ce qui permettra à l'Union de soutenir qu'elle avait raison contre l'Ordre, et que le 16 mai, pour réussir, aurait dû se couvrir du drapeau blanc. La minorité gouvernementale va se dissoudre dans ses misérables querelles, tandis que la majorité républicaine, profitant des leçons de ces derniers mois, restera plus unie, plus disciplinée, plus ferme que jamais. La victoire est donc assurée. Il ne reste au gouvernement qu'un seul parti à prendre : s'incliner devant la souveraineté nationale et renoncer à la folle et coupable campagne qu'il avait entreprise contre la volonté de la France.

Nous avons prévu, comme le *Journal des Débats*, ce qui arrive, et nous nous sommes constamment tenus sur le terrain de la modération afin de contribuer, pour notre faible part, à maintenir les idées d'apaisement et de transaction, le lendemain de la lutte. Un de nos amis, dont le langage a été complètement dénaturé par la calomnie, a dit que tous les efforts, après le 14 octobre devraient être acquis à la prompte cessation de la crise. Cette parole résume toute notre politique. Nous faisons des vœux ardents pour que le Maréchal-Président reconnaisse que le Pays donne tort à ses conseillers du 16 mai, et qu'il appelle autour de lui d'autres ministres, afin de rendre aux esprits et aux affaires, le calme indispensable.

Dans les deux numéros qui ont précédé

les élections, le *Journal du Lot* s'est exprimé ainsi :

« Le Maréchal peut se tromper, et nous croyons qu'il se trompe ; il peut être mal conseillé, et nous croyons qu'on le conseille mal. Mais un injuste soupçon n'atteindra jamais de notre part la droiture de ses intentions et de son patriotisme. »

Nous répétons aujourd'hui cette déclaration, et nous nous permettons d'ajouter :

Royalistes qui avez voté pour les candidats de l'Empire ;

Catholiques qui avez oublié la spoliation de la Papauté, et dont la main n'a pas tremblé en émettant des votes bonapartistes ;

Agriculteurs, qui avez oublié les guerres inutiles qui ont tué vos enfants et qui nous ont coûté tant de centaines de millions de nouveaux impôts par an,

Vous vous êtes trompés comme le Maréchal. Au lieu de tourner les yeux vers un passé disparu, comprenez donc les nécessités du présent, et défendez l'ordre, la religion, la liberté, sur le terrain des faits irrévocablement accomplis, c'est-à-dire sur le terrain de cette constitution qui a été votée dans l'impossibilité absolue de toute autre solution, et solennellement affirmée dans toutes les élections depuis 1871... sauf les élections du Lot et d'une dizaine d'autres départements sur quatre-vingt dix.

- Les Battus des 158.**
- Scrutin de Dimanche.
- Bordet (constitutionnel), Châtillon-sur-Seine.
 - Desloye (constitutionnel), Lure.
 - Deviolaine (constitutionnel), Soissons.
 - Doufour (bonapartiste), Châteauroux.
 - Raoul Duval (bonapartiste), Louviers.
 - Garnier (bonapartiste), Avallon.
 - De Ladoucette (bonapartiste), Briey.
 - Tristan-Lambert (bonapartiste), Fontainebleau.
 - Martenot (bonapartiste), Tonnerre.
 - Mathieu (constitutionnel), Autun.
 - Duc de Mouchy (bonapartiste), Beauvais.
 - Petiet (bonapartiste), Niort.
 - Piot (bonapartiste), Bar-sur-Aube.
 - Ponsard (bonapartiste), Châlons-sur-Marne.
 - De Tocqueville (bonapartiste), Cherbourg.
- Total sur 15 députés non réélus :
 11 bonapartistes,
 4 constitutionnels.

Les journaux de Paris sont en entier remplis par le tableau des scrutins électoraux. C'est à peine si quelques-uns d'entre-eux émettent quelques brèves appréciations sur ces scrutins.

Dans sa seconde édition, la *République française* les apprécie en ces termes :

« Enfin, chose digne de remarque et du plus haut intérêt, entre les partis coalisés, celui qui paraît avoir essuyé le plus grand nombre d'échecs, c'est le PARTI BONAPARTISTE. Au contraire, le parti légitimiste semble avoir repris un reste de vie. »

» Mais restons-en là pour aujourd'hui.

« Le suffrage universel, en défendant la République, s'est défendu lui-même.
 » Il reste le seul souverain à qui pleine et complète obéissance soit due.
 » Les mandataires de la nation apporteront à Versailles des idées, une volonté ferme et précise. Une grande responsabilité pèse, dès à présent, sur eux.
 » La victoire de la majorité républicaine n'est pas contestable. »

On lit dans le *Journal des Débats* :

« Il est à remarquer que le PARTI BONAPARTISTE, si fier de sa prétendue influence sur le suffrage universel, a subi plus d'échecs que les autres fractions de la coalition du 16 mai. Si M. Rouher a été élu à Riom, il a perdu des voix depuis l'année dernière. MM. de Maupas, de Mouchy, Raoul Duval, Busson-Billault, Garnier, etc., ont été battus. En revanche, les légitimistes ont gagné quelques sièges. »

La même constatation est faite par l'*Union* en ces termes :

« Nous ne ferons pas aujourd'hui de longues réflexions sur les élections du 14 octobre. Nous nous bornerons à caractériser brièvement les résultats obtenus, dont la portée ne peut plus être modifiée.
 » La gauche a subi des pertes importantes, mais elle conserve la majorité. L'échec du gouvernement nous met en présence d'une phase politique qui n'est pas sans gravité. Mais ce qui ressort avec éclat de l'épreuve du scrutin, c'est l'amoindrissement du PARTI BONAPARTISTE, et la vitalité puissante du parti monarchique.
 » Le suffrage universel, dont l'empire proclame la souveraineté, a repoussé les caresses de ce régime.
 » Il a, au contraire, fait un retour vers les hommes de la monarchie qui se refusent à le flatter.
 » Nous ne méconnaissons pas les dangers d'une situation où nous n'avons, du reste, d'autre responsabilité que celle d'avoir fait notre devoir de combattant. Mais un mémorable enseignement vient d'être donné au gouvernement par les électeurs, et nous avons le droit de regarder l'avenir avec confiance. »

La *Gazette de France* fait la même remarque. Elle signale les pertes éprouvées par le parti BONAPARTISTE et les mécomptes de ce parti dans le scrutin de dimanche. Elle constate que presque tous les candidats bonapartistes marquants ont échoué.

CORRESPONDANCE
 (Spéciale du Journal du Lot).

Versailles, 17 octobre.

Les élections sont toujours l'unique préoccupation du moment. Chaque journal publie sa statistique et toutes diffèrent. Voici celle de l'*Agence Havas*, qui paraît la plus sérieuse : Conservateurs, 199 ; Républicains, 326 ; Bollotages, 8.

A Paris, elles se sont bien passées. Le temps était magnifique et les électeurs ont mis beaucoup d'empressement à exercer leur droit. Le soir, une foule énorme se pressait sur les boulevards et assiégeait les marchands de journaux. On a quelque peu crié : *Vive la République!* mais tout s'est passé avec la plus grande tranquillité, sauf un moment où il s'est produit devant les bureaux du *Figaro* un peu de tumulte qui a nécessité l'intervention de la police et l'interdiction de la circulation dans la rue Dronot. Les nouvelles des départements ne signalent aucun désordre, si ce n'est à Montluçon

où il a fallu recourir à la garnison pour rétablir la tranquillité.

M. Paul de Cassagnac ne sait pas trop s'il doit se réjouir ou se lamenter du résultat des élections. Certes, il constate avec plaisir l'échec des républicains qui ne reviennent que 326, au lieu de 400 comme ils l'annonçaient, et il constate que le résultat à peu près nul, quant à l'effet matériel, est du moins considérable et consolant au point de vue moral. Mais, dit-il, nous ne sommes pas victorieux pour cela.

Pour l'être, dit-il, il aurait fallu plus d'énergie dans l'épuration du personnel, il aurait fallu déclarer l'état de siège ; en somme, à son avis, la partie a été mal jouée.

Il termine en engageant le Maréchal à ne pas se laisser aller au découragement et à continuer la lutte, en recommençant, et bientôt, si c'est nécessaire, en employant cette fois les véritables moyens.

Plusieurs journaux républicains, notamment le *Rappel* et le *Siècle* engagent déjà la future Chambre à procéder à des invalidations en masse. Le *Journal des Débats* engage la majorité à se tenir en garde contre les entraînements.

Aujourd'hui, M. Paul de Cassagnac, dans le *Pays*, revient à la charge et nous menace déjà d'une nouvelle dissolution, si la Chambre nouvelle se livre aux invalidations qu'annonçaient les journaux républicains, et menace le gouvernement d'une rupture, s'il laisse invalider un seul des candidats officiels.

La *Correspondance Havas* publie une note annonçant que le ministre de l'intérieur a fait appeler, à Paris, tous les préfets afin de leur donner ses instructions au sujet du renouvellement partiel des conseils généraux.

Cela confirme ce qui a été dit dès le premier moment, que le résultat des élections n'amènerait, pour le moment, aucune modification ministérielle et que le cabinet actuel se présenterait tel quel devant la nouvelle Chambre.

Le conseil des ministres ne s'est pas réuni ce matin, s'étant déjà réuni hier soir, à cinq heures. Il est probable qu'il y aura demain une séance extraordinaire.

Le *Temps* classe, comme suit, les 199 conservateurs élus, d'après sa statistique : 99 bonapartistes ; 44 légitimistes ; 11 orléanistes ; 45 monarchistes indéterminés.

Le *Bien public* dit, qu'en présence de la pression inouïe et des faits scandaleux qui se sont produits dans les départements, un certain nombre de députés républicains auraient prévenu le comité directeur des gauches du Sénat qu'ils étaient décidés à réclamer la mise en accusation du cabinet du 16 Mai.

L'*Union*, parlant des élections, s'exprime en ces termes :

« Le gouvernement est battu, cela est vrai, toutefois ses adversaires sont affaiblis.
 » Mais le seul vaincu, c'est le parti qui, aux yeux du gouvernement, représentait l'énergie conservatrice, l'art de diriger le suffrage et de capter les faveurs des masses. C'est le parti de l'empire. »

Puis elle revendique presque tous les avantages obtenus sur les républicains.

Un service funèbre a eu lieu hier, à la chapelle expiatoire, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de la reine Marie-Antoinette.

Parmi les assistants, l'*Union* signale le duc de Nemours et le général de Geslin, commandant de la place de Paris.

Elections du 14 Octobre.

RENSEIGNEMENTS PRESQUE COMPLETS

Aisne.

Laon (2 députés). — Leroux et Fouquet, 363.
 Vervins 1^{er}. — Godelle, c. o.
 Saint-Quentin (2 députés). — Villain et Mallézieux, 363.
 Soissons. — Choron, républicain.

Allier.
Moulins (2 députés). — Laussedat et Patissier 363.
Montluçon 1^{re}. — Chantemille, 363.
Lapalisse. — Cornil, 363.

Alpes (Basses).
Barcelonnette. — Gassier, 363.
Castellane. — Rabier du Villars, c. o.
Forcalquier. — Bouteille, 363.
Sisteron. — Eysseric, c. o.

Alpes (Hautes).
Gap. — Bontoux, c. o.
Briançon. — Laurenon, c. o.
Embrun. — De Prunières, c. o.

Alpes-Maritimes.
Nice 2^e. — Boissard du Bellet, c. o.
Puget-Thénier. — Le duc Decazes, c. o.

Ardèche.
Privas (2 députés). — Chevreau et Deydier, c. o.
Largentière 1^{re}. — Blachère, c. o.
Largentière 2^e. — Lauriol, c. o.
Tournon 1^{re}. — Seignobos, 363.
Tournon 2^e. — Boissy-d'Anglas, républicain.

Ardennes.
Mézières. — Pailly, 363.
Sedan. — Philippoteaux, 363.
Rethel. — Drumel, 363.
Rocroy. — Neuven, 363.
Vouziers. — Peronne, républicain.

Ariège.
Foix. — Anglade, républicain.
Pamiers. — Lasbaysse, républicain.

Aube.
Arcis-sur-Aube. — Tezenas, 363.
Bar-sur-Aube. — Des Roys, républicain.
Bar-sur-Seine. — Rouvre, 363.
Nogent-sur-Seine. — Casimir-Périer, 363.

Aude.
Narbonne. — Bonnel, 363.

Aveyron.
Villefranche 2^e. — Médal, 363.
Milhau. — Mas, républicain.

Bouches-du-Rhône.
Marseille 4^e. — Bouchet, 363.
Aix (2 députés). — Lockroy et Labadié, 363.
Arles. — De Cadillan, c. o.

Calvados.
Caen 1^{re}. — Général de Vendœuvre, c. o.
Lisieux. — Colbert-Chabannais, c. o.
Pont-l'Évêque. — Fournet, républicain.
Vire. — Delafosse, c. o.
Falaise. — Duc d'Harcourt, c. o.

Cantal.
Aurillac. — Bastid, 363.
Saint-Flour. — Oudoul, 363.

Charente.
Angoulême 2^e. — Ganivet, c. o.
Cognac. — d'Ornano, c. o.
Angoulême 1^{re}. — Laroche-Joubert, c. o.
Confolens. — Duclaud, 363.
Ruffec. — Gautier, c. o.

Charente-Inférieure.
La Rochelle. — Fournier, c. o.
Jonzac. — René Eschassériaux, c. o.
Saintes (2 députés). — Eschassériaux, père, et Jolibois, c. o.
Marennes. — Mestreau, 363.

Cher.
Bourges 1^{re}. — Prince d'Artemberg, c. o.
Bourges 2^e. — Boulard, 363.
Sancerre. — Mingasson, républicain.

Corrèze.
Tulle (2 députés). — de Chanal et Vacher, 363.
Brives (2 députés). — Lecherbonnier et Latrade, 363.

Corse.
Bastia. — de Casabianca, c. o.
Calvi. — duc de Padou, c. o.

Côtes-du-Nord.
Saint-Brieuc 1^{re}. — Bodéac, c. o.
Saint-Brieuc 2^e. — De Bézilac, c. o.
Dinan 1^{re}. — De Champagny, c. o.
Dinan 2^e. — De Largentaye, c. o.
Guingamp (2 députés). — Prince de Lucinge et duc de Feltre, c. o.
Lannion 1^{re}. — Huon de Penanster, c. o.
Loudéac. — Veillet, c. o.

Côte-d'Or.
Dijon (2 dép.). — Dubois et Lévêque, 363.
Beaune (2 dép.). — Joigneux et Carnot, 363.
Chatillon. — Leroy, 363.
Semur. — Hugot, 363.

Creuse.
Guéret. — Moreau, 363.
Aubusson (2 députés). — Fourot et Nalèche, 363.

Doubs.
Montbéliard. — Viette, 363.
Pontarlier. — Colin, 363.

Eure.
Evreux 1^{re}. — Leponzé, 363.
Les Andelys. — Millard, républicain.
Louviers. — Develle, républicain.
Pont-Audemer. — D'Osmoy, 363.

Eure-et-Loir.
Chartre (2 députés). — Noël Parfait et Manoury, 363.
Châteaudun. — Dreux-Linget, 363.
Nogent-le-Rotrou. — Truel, républicain.

Finistère.
Brest 1^{re}. — De Gasté, 363.
Morlaix 1^{re}. — Swiney, 363.
Quimper (2 députés). — Aymon, républicain.
Châteaulin (2 députés). — De Pompeyry, républicain.

Hérault.
Montpellier 2^e. — Lisbonne, 363.

Ile-et-Vilaine.
Montfort. — Pinault, 363.
Saint-Malo 1^{re}. — Lachambre, c. o.
Saint-Malo 2^e. — Rouxin, c. o.
Fougères. — Roger-Marvaise, républicain.
Redon. — René Brice, 363.
Vitré. — Le Gonidec, c. o.

Indre.
Issoudun. — Leconte, 363.
Le Blanc. — Laurier, c. o.
Chateauroux 2^e. — David, républicain.

Indre-et-Loire.
Tours (2 députés). — Belle et Guinot, 363.
Chinon. — Léon Joubert, 363.
Loches. — Wilson, 363.

Isère.
Grenoble 3^e. — Breton, 363.
Saint-Marcelin. — Rindel, 363.
Vienne 1^{re}. — Buyat, 363.

Jura.
Lons-le-Saulnier. — Lelièvre, 363.
Dole. — Jules Grévy, 363.

Landes.
Mont-de-Marsan 1^{re}. — De Guilloutet, c. o.
Mont-de-Marsan 2^e. — Castaignède, c. o.
Dax 1^{re}. — De Cardenau, c. o.
Dax 2^e. — Boulart, c. o.
Saint-Sever. — De Laborde, c. o.

Haute-Loire.
Brioude. — Guyot-Montpayroux, 363.

Loir-et-Cher.
Blois 1^{re}. — Dufay, 363.
Blois 2^e. — De Sers, c. o.
Romorantin. — D'Orléans, c. o.
Vendôme. — De Lapanouze, c. o.

Loire-et-Inférieure.
Ancenis. — Theinet de la Turmelière, c. o.
Châteaubriand. — Ginoux-de-Fernon, c. o.
Paimbœuf. — De Juigné, c. o.
Nantes. — De la Billais, c. o.
Saint-Nazaire 2^e. — De la Rochette, c. o.

Loiret.
Orléans 2^e. — Bernier, 363.
Gien. — Devade, 363.
Montargis. — Cochery, 363.
Pithiviers. — Brière, c. o.

Maine-et-Loire.
Angers 1^{re}. — De Soland, c. o.
Angers 2^e. — Fairé, c. o.
Baugé. — Benoist, 363.
Cholet (2 dép.). — De Maillé et de Civrac, c. o.
Saumur. — Berger, c. o.
Segré. — Janvier fils, c. o.

Manche.
Saint-Lô. — Rauline, c. o.
Cherbourg. — Lavielle, républicain.
Avranches 1^{re}. — Bouvattier, c. o.
Coutances 1^{re}. — Gaslonde, c. o.
Valognes. — Lemarois, c. o.
Mortain. — Arthur Legrand, c. o.

Marne.
Epernay. — Blandin, 363.
Châlons. — Ponsard, c. o.
Reims 2^e. — Roëderer, c. o.
Ste-Menehould. — Varin d'Espensival, c. o.
Vitry. — Morillot, c. o.

Marne (Haute).
Chaumont. — Maitret, 363.
Vassy. — Danelle-Bernardin, 363.

Mayenne.
Mayenne (2 députés). — Bruno, républicain.

Meurthe-et-Moselle.
Nancy (2 députés). — Duvaux et Berlet, 363.
Lunéville. — Michaud, c. o.

Meuse.
Commercy. — Liouville, 363.
Verdun. — De Klopstein, c. o.

Morbihan.
Vannes (2 députés). — Dubodan et Lerois, c. o.
Lorient 1^{re}. — Ratier, 363.
Pontivy. — De Mun, c. o.
Ploermel. — Prince de Léon, c. o.

Nièvre.
Nevers (2 députés). — Girard et Turigny, 363.
Corne. — De Bourgoing, c. o.
Clamecy. — Le Pelletier d'Aulnay, c. o.

Nord.
Lille 4^e et 5^e. — Des Rotours et Brame, c. o.
Avesnes 2^e. — De Marcère, 363.
Cambrai 1^{re}. — Telliez, c. o.
Cambrai 2^e. — Bertrand-Milcent, 363.
Douai 1^{re}. — Merlin, 363.
Douai 2^e. — Legrand de Lecelles, c. o.
Dunkerque 2^e. — Ioois, c. o.
Hazebrouck (2 députés). — De Lagrange et Plichon, c. o.
Valenciennes 2^e. — Girard, républicain.

Oise.
Beauvais 1^{re}. — Boudeville, républicain.
Beauvais 2^e. — Léon Chevreau, c. o.
Clermont. — Labitte, c. o.
Senlis. — Chauveau, 363.

Orne.
Domfront 1^{re}. — Chistoffe, 363.
Mortagne 2^e. — Dugué de la Fauconnerie, c. o.

Pas-de-Calais.
Arras (2 députés). — Sens et d'Havrincourt, c. o.
Bethune 1^{re}. — d'Hermery, c. o.
Bethune 2^e. — de Clercq, c. o.
Boulogne 2^e. — Dussaussy, c. o.
Saint-Omer 2^e. — Levert, c. o.
Montreuil. — Hamille, c. o.

Puy-de-Dôme.
Clermont 1^{re}. — Bardoux, 363.
Riom 1^{re}. — Eugène Rouher, c. o.

Pyrénées (Hautes).
Bagnères. — Larrey, c. o.

Pyrénées-Orientales.
Ceret. — Massot, 363.
Prades. — De Gelcen, conservateur, c. o.

Saône (Haute).
Gray. — Versigny, 363.
Lure 1^{re}. — Bailhaut, républicain.
Vezoul. — Noirot, 363.

Saône-et-Loire.
Macon (2 députés). — Margue et de Lacretelle, 363.
Autun 1^{re}. — Gilliot, 363.
Autun 2^e. — Reyneau, républicain.
Chalon (2 députés). — Boisset et Daron, 363.
Charolles (2 députés). — Bouthier de Rochefort et Sarrien, 363.
Louhans. — Logerotte, 363.

Sarthe.
Le Mans 1^{re}. — Rubillard, 363.
Le Mans 2^e. — Haentjens, c. o.
Saint-Calais. — Lemonnier, 363.
Mamers (2 députés). — de Larochehoucauld et de Perrochel, c. o.

Savoie.
Chambéry (2 députés). — Parent et Bel, 363.
Alberville. — Blanc, 363.
Moutiers. — Mayet, 363.
Saint-Jean de Maurienne. — Horteur, 363.

Savoie (Haute).
Annecy. — Philippe, 363.
Bonneville. — Ducros, 363.
Saint-Julien. — Dupont, 363.
Thonon. — Folliet, 363.

Seine-et-Marne.
Melun. — De Choiseul, 363.
Coulommiers. — Plessier, 363.
Fontainebleau. — Jozon, républicain.
Meaux. — Menier, 363.
Provins. — Sallard, 363.

Seine-et-Oise.
Versailles 1^{re} et 3^e. — Albert Joly et Rameau, 363.
Corbeil. — Léon Renault, 363.
Etampes. — Charpentier, 363.
Pontoise 1^{re}. — Senard, républicain.
Pontoise 2^e. — Langlois, 363.
Rambouillet. — Carrey, 363.

Seine-Inférieure.
Rouen 3^e. — Waddington, 363.
Dieppe 2^e. — Lebourgeois, c. o.
Hâvre 2^e et 3^e. — Dubois et du Donet, c. o.
Neufchâtel. — Thiessé, 363.
Yvetot (2 dép.). — Anisson-Duperron et Savoye, c. o.

Sèvres (Deux).
Niort 1^{re}. — Proust, 363.
Niort 2^e. — Delaporte, républicain.

Somme.
Amiens 1^{re}. — Goblet, 363.
Amiens 2^e. — De Septenville, c. o.
Abbeville 1^{re}. — Labitte, 363.
Abbeville 2^e. — De Rainvilliers, c. o.
Peronne (2 députés). — Mollien et Magnier, 363.

Var.
Brignolles. — Dréo, 363.

Vaucluse.
Avignon. — Du Demaine, c. o.
Apt. — Sylvestre, c. o.
Carpentras. — Barillon, c. o.
Orange. — De Billiotti, c. o.

Vendée.
Sables-d'Olonne 1^{re}. — De la Bassetièrre, c. o.
Fontenay 1^{re}. — Bienvenu, 363.
Laroche-sur-Yon 1^{re}. — De Puyberneau, c. o.

Vienne.
Poitiers 1^{re}. — Salomon, 363.
Poitiers 2^e. — Cesbron, c. o.
Montmorillon. — De Beauchamp, c. o.
Châtellerault. — Hérault, 363.
Civray. — Serph, c. o.
Loudun. — De Soubeyran, c. o.

Vienne (Haute).
Limoges 1^{re}. — Perin, 363.
Limoges 2^e. — Broussaud, c. o.
Rochechouart. — Codet, 363.
Bellac. — Lezard, c. o.

Vosges.
Epinal. — Jeanmaire, 363.
Mirecourt. — Bresson, 363.
Neufchâteau. — De Pontlevoy, 363.
Remiremont. — Meline, 363.

Yonne.
Sens. — Guichard, 363.
Joigny. — Dethou, 363.
Auxerre 2^e. — Bert, 363.
Avallon. — Mathé, républicain.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

RENOUVELLEMENT PARTIELS DES CONSEILS GÉNÉRAUX.

Convocation des Electeurs.

Le président de la République française, Sur la proposition du ministre de l'intérieur, Vu le titre III de la loi du 22 juin 1833, les articles 14 et 17 du décret du 3 juillet 1848, l'article 4 de la loi du 7 juillet 1852, la loi du 10 août 1871 et la loi du 30 juillet 1874,

Décète :

Art. 1^{er}. — Les élections pour le renouvellement de la deuxième série sortante des conseils généraux et des conseils d'arrondissement auront lieu, dans les départements autres que celui de la Seine, le dimanche 4 novembre prochain.

Les électeurs des cantons dans lesquels il y aurait lieu de procéder au remplacement de conseillers généraux ou de conseillers d'arrondissement qui n'appartiennent pas à la série sortante, sont convoqués pour le même jour.

Art. 2. — L'élection sera faite sur la liste des électeurs municipaux close le 31 mars 1877.

Les maires des communes où, conformément à l'article 8 du décret réglementaire du 2 février 1852, il y aura lieu d'apporter des modifications à la liste arrêtée le 31 mars dernier, publieront, cinq jours avant la réunion des électeurs, un tableau contenant lesdites modifications.

Art. 3. — Conformément aux lois des 10 août 1871 et 30 juillet 1874, le scrutin durera qu'un seul jour.

Il sera ouvert à sept heures du matin et clos à six heures du soir.

Le dépouillement suivra immédiatement la clôture du scrutin.

Art. 4. — Aussitôt après le dépouillement, les procès-verbaux de chaque commune seront portés au chef-lieu de canton par deux membres du bureau. Le recensement général des votes sera fait par le bureau du chef-lieu et le résultat proclamé par son président.

Art. 5. — Le second tour de scrutin, dans les cantons où il devra y être procédé, aura lieu le dimanche 11 novembre.

Art. 6. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 12 octobre 1877.

Mal de MAC MAHON, duc de MAGENTA.

Par le président de la République,
Le ministre de l'intérieur,
DE FOURTOU.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Deuxième série, renouvelable en 1877.

Arrondissement de Cahors. — Castelnaud, Catus, Lauzès, Limogne, Luzech, Montcuq.

Arrondissement de Figeac. — Bretenoux, Lacapelle-Marival, St-Céré, Cajarc.

Arrondissement de Gourdon. — Gourdon, Labastide-Murat, Martel, Payrac, St-Germain.

Vient d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur, notre compatriote M. de Lamberterie (Paul), sous-préfet de l'arrondissement de Saintes (Charente-Inférieure) : 15 ans 1/2 de services, dont 8 comme secrétaire général ou sous-préfet. Engagé volontaire et capitaine des mobilisés du Lot pendant la guerre 1870-1871.

Le procès fait au *Réformateur du Lot*, pour offenses envers le président de la République, est venu contradictoirement à l'audience de lundi, 15 octobre. La première condamnation qui était de 15 jours de prison et 100 fr. d'amende, pour M. Isidore Combarieu, a été réduite à 10 jours de prison. Pour le gérant condamné par défaut à 1,000 d'amende, le tribunal a réduit l'a peine à 200 fr.

Par arrêté du 29 septembre 1877, M. le ministre de la justice a ouvert un concours pour six places d'auditeur de 2^e classe au Conseil d'Etat.

Ce concours aura lieu à Paris, le 3 décembre prochain.

Les aspirants devront se faire inscrire et produire les pièces nécessaires, soit au secrétariat général du Conseil d'Etat, soit au secrétariat de la Préfecture de leur résidence.

C'est du 15 octobre au 5 novembre, à 3 heures du soir, que devra être effectué le versement de la prestation exigée des engagés conditionnels en exécution de l'article 55 de la loi.

Le montant de la somme à verser reste fixé à 1,500 fr.

Les engagements seront reçus du 25 octobre au 5 novembre, et la mise en route aura lieu le 8 novembre.

Pour la chronique locale : A. Layou.

DERNIÈRES NOUVELLES

(Service spécial du Journal du Lot).

Versailles, 17 octobre, soir.

Les journaux continuent à commenter de part et d'autre le résultat des élections, et commencent à faire des conjectures sur les conséquences qui pourront s'en suivre.

Des deux côtés, on semble peu disposé à

transiger. Cependant, d'après le *Paris-Journal*, le Maréchal serait décidé à toutes les concessions compatibles avec son devoir et avec son honneur. Reste à savoir ce que ce journal entend par *concession*, et si ces concessions paraîtront aux gauches suffisantes pour être acceptées par elles.

Quoi qu'il en soit, le cabinet reste en fonctions, tout au moins pour le moment, et rien ne peut encore faire prévoir ce qui se passera demain et les jours suivants.

Quant aux bruits répandus hier, voici ce qu'en pense *Paris-Journal* :

« Le bruit a couru que M. Dufaure avait été appelé à l'Élysée.

» Ce bruit est complètement inexact.

» Le bruit a couru que M. de Marcère avait été appelé à l'Élysée.

» Ce bruit ne repose sur aucune espèce de fondement.

» Le bruit a couru que le cabinet avait donné sa démission.

» Ce bruit est absolument et matériellement inexact comme les deux précédents. »

Puis il ajoute :

« Le Maréchal eût-il voulu, dans un esprit de conciliation, changer ses conseillers sans attendre le 7 novembre, d'une part l'attitude des gauches le lui interdit moralement ; d'autre part, l'absence d'indications utiles le lui rend impossible dans la pratique. »

Une note de l'Agence Havas confirme, en d'autres termes, les assertions du *Paris-Journal*, que je vous signale plus haut. Elle ajoute que la lutte électorale, commencée le 14 octobre, continuera le 28 par les ballottages et le 4 novembre, par les élections pour les conseils généraux, exactement dans les conditions où elle a été engagée.

La *Liberté* dément également tous les bruits de transaction.

On dit que M. Anatole de la Forge posera sa candidature dans le 9^e arrondissement de Paris, lorsque M. Jules Grévy aura opté pour le Jura comme il en a annoncé l'intention.

La *Patrie* croit savoir que pour les élections départementales du 4 novembre, le gouvernement a l'intention de faire connaître les candidats qui ont sa préférence, comme il l'a fait pour les élections législatives.

En Orient, les opérations militaires paraissent avoir repris une certaine activité.

Un télégramme de Tiflis annonce que lundi les Russes attaquèrent Moukhtar pacha. La bataille commença par une effroyable canonnade dirigée sur les positions turques, fortement assises sur des hauteurs.

Après la canonnade, les Russes emportèrent à l'assaut la principale de ces positions, s'emparant des canons qui s'y trouvaient.

Les Turcs étaient en fuite dans le plus grand désordre, vigoureusement poursuivis.

Leur camp est tombé au pouvoir des Russes qui ont réussi à couper toutes leurs communi-

cations avec Kars.

La poursuite continue. On n'a pas de détails sur les pertes d'aucun côté.

D'autre part, un télégramme de Constantinople annonce que le ministre de la guerre a reçu hier une dépêche de Moukhtar pacha annonçant une nouvelle bataille aux environs du mont Aladjadag.

Les Russes attaqués par les Turcs commençaient à plier lorsque la dépêche a été expédiée. La bataille était très sanglante.

Le coût des élections.

Les opérations électorales qui viennent de s'accomplir ont donné lieu à la curieuse statistique suivante :

La France comprenant 35,989 communes et les arrêtés préfectoraux de sectionnement ayant en outre, établi près de 2,000 sections électorales supplémentaires, 38 000 bureaux électoraux ont fonctionné dans la journée du dimanche 14 octobre sur toute la surface du territoire. Chaque bureau étant composé, aux termes de la loi, d'un président, de quatre assesseurs et d'un secrétaire, 228,000 citoyens ont consacré leur journée, de huit heures du matin à six heures du soir, à la réception des votes. Aux élections du 20 février 1876, sur 9,472,613 électeurs inscrits, 7,370,426 ont voté.

On évalue le nombre des électeurs qui ont pris part aux élections du 14 octobre à un chiffre au moins égal, si non supérieur. Quant au dépouillement du scrutin, il y a été procédé par les bureaux électoraux eux-mêmes dans les collèges qui comptaient moins de 300 votants, c'est-à-dire dans 33,000 communes environ. Dans les autres, le dépouillement a été fait par des scrutateurs supplémentaires qu'on n'évalue pas à moins de 10,000. Quant aux dépenses occasionnées par les élections, on estime à 15,000 fr., en moyenne, le montant des frais qu'entraîne pour chaque candidat les dépenses matérielles d'impression, d'affichage, de distribution de bulletins, de professions de foi et de circulaires.

Les candidats étant au nombre de 1033, la dépense totale s'est élevée à plus 15 millions de francs, sans compter les frais accessoires de location de salles pour les réunions publiques et d'envois extraordinaires de journaux, et les dépenses administratives pour la confection des cartes électorales qui sont à la charge des communes.

Bourse de Paris

Cours du 18 Octobre.

Rente 3 p. o/o.....	69.90
— 4 1/2 p. o/o.....	99.75
— 5 p. o/o.....	106.25

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.

18 octobre 1877. (61)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE.

Première partie.

XIV

CHAGRINS D'AMOUR

— Vous êtes jeune, mon ami, poursuivit-il, vous avez l'activité et l'intelligence de votre âge ; il ne vous manque que des capitaux pour faire une fortune rapide... et j'ai songé à mettre à votre disposition ce qui pourrait vous manquer.

— Comment ! fit Octave.

— Ne me comprenez-vous pas ?

— Je cherche à vous comprendre.

— Refuseriez-vous alors le service que je veux vous rendre ?

— Je ne sais.

— C'est la fortune que je vous offre... A M. Octave Gaudin, simple coulisier, qui donc confiera des affaires ?... Personne peut-être. Mais que M. Octave

Gaudin devienne millionnaire, et demain toute la place lui appartient.

Octave voulut protester.

— Voici une position singulière... dit-il en réfléchissant.

— Qu'importe ! fit M. de Compans.

— Je l'aurais acceptée si j'avais été votre gendre !

— Et qui vous arrêterait maintenant ? Ceci aurait l'air d'un marché.

— Qui le saura ?

— Moi, monsieur, et c'est assez.

M. de Compans, haussa les épaules.

— Parlez-vous sérieusement ? dit-il avec finesse.

— Sans doute, répartit Octave.

— Je vous aurais cru au-dessus de pareils scrupules.

— Cependant.

— Vous seriez le premier à qui on aurait offert un million et qui l'aurait refusé !

Octave ne répondit pas.

M. de Compans s'était levé.

— Octave, dit-il, vous n'êtes pas un enfant, et je vous crois beaucoup de bon sens. La proposition que je vous fais est acceptable... et tout autre que vous l'aurait déjà accueillie avec empressement... Réfléchissez-y donc, mon ami, et demain venez m'apporter votre réponse.

Et sur ces mots, le banquier serra la main du jeune homme, et gagna rapidement la porte, laissant Octave sous le

poids d'une préoccupation des plus compliquées.

VX

UNE FÊTE SUR LES BORDS DE LA BIÈVRE

Quinze jours s'étaient écoulés.

Il n'était bruit dans tout le monde financier, que du prochain mariage de Mlle de Compans avec M. le docteur Franck, et les raisons qui avaient déterminé un aussi brusque changement dans les idées de M. de Compans étaient le texte de tous les commentaires.

On ne les avait pas épargés, surtout à Octave Gaudin, qui s'était vu l'objet de quolibets d'un goût douteux, auxquels, chose singulière, il n'avait point pris garde, et ne s'était pas donné la peine de répondre.

Seulement aux questions plus pressantes qui lui avaient été adressées par quelques intimes, il avait fini par sourire d'un air passablement mystérieux, en assurant que le dernier mot n'était pas dit encore, et que ceux-là riraient bien qui riraient les derniers.

Sylvia avait, de son côté, montré une impassibilité héroïque ; elle accueillait Franck avec une politesse froide, et son indifférence apparente pouvait facilement être prise pour de la soumission.

Cependant ni le docteur, ni don Lopès ne s'étaient laissés tromper par cette atti-

tude hypocrite, et M. de Compans était certainement le seul qui ne se doutât pas de ce qui se passait.

Quinze jours s'écoulaient de la sorte.

Don Lopès et Octave avaient, chacun de son côté, employé ce laps de temps d'une façon fructueuse.

Don Lopès poursuivait son but.

Il ne perdait ni un geste ni une parole du banquier ; il observait Pascal, il suivait M. de Compans, et le passé commençait à s'éclaircir, et ses regards avaient fini par percer l'obscurité qui enveloppait le sombre drame des bords de la Bièvre.

Octave, lui, avait d'autres préoccupations qui n'étaient pas moins importantes et qui lui avaient donné tout autant de soucis.

La détermination prise par le père de Sylvia lui avait semblé si exorbitante qu'il avait cru devoir s'entourer, à ce sujet, des renseignements les plus circonstanciés.

Il l'avait fait avec le tact d'un homme rompu aux affaires, sans commettre la moindre indiscretion, sans éveiller le moindre soupçon.

Il savait maintenant tout ce qu'il voulait savoir.

Un embarras momentané dans la position financière du banquier était la première pensée qui lui fut venue...

Il avait donc tout examiné avec soin, tout interrogé avec attention, et finalement il s'était vu obligé de reconnaître

que jamais le banquier ne s'était trouvé dans une position aussi brillante, et qu'après les grands noms de la France, celui de M. de Compans pouvait prendre hardiment le premier rang.

Octave en demandait pas davantage.

Sûr désormais de son fait, il n'avait plus qu'à poursuivre sa route, et avec l'amour de Sylvia il ne doutait pas d'atteindre son but.

Au besoin, il était décidé à échanger une balle contre son rival, si M. de Compans ne lui laissait pas le temps de rendre le mariage impossible.

Telle était la situation nouvelle dans laquelle nous allons entrer. — On en était à la dernière péripétie du drame ; la catastrophe était imminente, et l'on eût dit que chaque acteur s'y préparait, même à son insu.

Il y a bien un autre personnage dont nous ne parlons pas, et qui a jusqu'ici joué un rôle important.

Fernando !...

Nous ne l'avons pas oublié, ni le lecteurs non plus, sans doute...

Fernando a assisté son père dans ses derniers moments... Il est mort dans ses bras, et son âme vibre encore d'une suprême et poignante émotion... Elle pleure...

(A suivre).

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 17 oct.	CLOTURE précédente
Banque de France.....	3.110 »	3.105 »
Crédit foncier.....	655 »	652 50
Orléans-Actions.....	1.045 »	1.035 »
Orléans-Obligations.....	330 »	330 50
Suez.....	700 80	692 50
Italien 5 o/o.....	71 90	71 42

Un sixième volume vient de s'ajouter à la belle etc orisene collection des *Oeuvres complètes de Gérard de Nerval*, que publie la librairie Calman Lévy. Ce volume offre un intérêt particulier en ce qu'il contient la série complète des poèmes de jeunesse du charmant écrivain qui a laissé un nom si sympathique dans la littérature contemporaine. Tout le monde des lettres, tous les esprits qui aiment à se reposer sur de belles et nobles pensées rechercheront avec empressement ce nouvel ouvrage de l'auteur du *Voyage en Orient des Illuminés* et de la *Bohème galante*.

Dépuis que le conflit russo-turc a éclaté, l'*Univers Illustré* a consacré à ces événements une série considérable de gravures aussi remarquables par l'exécution qu'intéressantes par le choix des sujets. Tous les autres faits d'actualité ont été également l'objet de ces soins et l'on peut dire, sans crainte d'être démenti, que l'*Univers Illustré* est une publication de premier ordre qui a sa place marquée dans toutes les familles qui recherchent les saines récréations intellectuelles. Tout le monde sait, en effet, que sa partie littéraire est à la hauteur de sa partie artistique. — Ajoutons enfin que l'*Univers Illustré* offre en ce moment de nouvelles et très-attractives *primes gratuites* à ses abonnés.

Un numéro spécimen, contenant les détails relatifs aux *primes gratuites*, est envoyé franco à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

Abonnements : Paris et Départements, un an, 22 fr. ; six mois, 11 fr. 50 ; trois mois, 6 fr. Pour l'étranger, les taxes postales en sus. — Bureaux ; 3, rue Auber (place de l'Opéra).

M. FERRARI

Médecin-Dentiste

DU LYCÉE, GRAND SÉMINAIRE, COLLÈGE, ET COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE

DE CAHORS ET DE LA DORDOGNE

A l'honneur de donner avis à sa Clientèle qu'ayant établi une succursale à Périgueux, rue St-Martin, n° 8, on pourra le consulter *lui-même*, dans son cabinet, à Cahors, rue Fénelon, du 15 au 1^{er} de chaque mois.

M^{me} FERRARI, Dentiste, fera toutes les opérations les plus minutieuses de la bouche en dehors des jours indiqués ci-dessus. Nous croyons être assez connu pour nous dispenser de tout autre réclame.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layou.

Académie de Médecine
 « L'Eau minérale d'**OREZZA** ferrugineuse, »
 « est la plus riche en fer et en acide carbonique libre. »
 Consulter MM. les Médecins sur l'efficacité de cette Eau sans rivale dans le traitement des
GASTRALGIES — FIEVRES — CHLOROSE — ANÉMIE
 et toutes les maladies provenant de
L'APPAUVRISSEMENT DU SANG
 Société concessionnaire, 131, boulevard Sébastopol, Paris. — Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 —	40 —
300 —	15 —
400 —	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal **L'ILLUSTRATION** dont le prix est de 18 fr.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET LA TOILETTE DE PARIS.

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyablement bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. **La Toilette de Paris** ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux **couturières, modistes, lingères**, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION.	DEUXIÈME ÉDITION
Comprenant par livraison mensuelle : Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure coloriée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle.	Comprenant : Outre les éléments de la première édition, un patron découpé de grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures.
UN AN 6 FRANCS	UN AN 12 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.
 Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de **la Toilette de Paris**.
 Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'administration de **La Toilette de Paris**, 25, RUE DE LILLE, PARIS.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard Sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

BAYLES, J^{NÉ}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorisés, formés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liquides en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE.	ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS.
BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.	ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

AVIS CONTOU

BOULANGER

A CAHORS, RUE ST-JAMES
 A l'honneur d'informer le Public qu'à partir du 23 Septembre il fera des **coques** tous les Dimanches,

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE
 Galerie de Fontenille
 boulevard Nord, à CAHORS.
 Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.
 Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

ENTREPOT

D'HUITRES D'ARCACHON

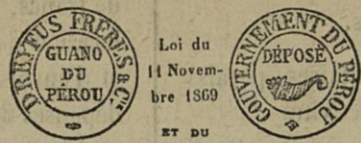
UN ARRIVAGE PAR JOUR

Petites.....	5 fr. le cent.
Moyennes.....	6 fr. —
Grosses.....	7 fr. —

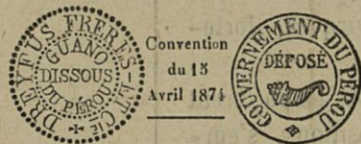
Expéditions sur commandes
 S'adresser à M. Resplandy, quai Ségur, maison Bastide, à Cahors.

DREYFUS FRÈRES & C^{ie}

DE PARIS
 21, BOULEVARD HAUSSMANN,
 Concessionnaires du
GUANO DU PÉROU



GUANO DISSOUS DU PÉROU



DEPÔTS EN FRANCE
 Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C^{ie}.
 Brest, chez M. E. VINCENT.
 Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}.
 Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.
 Dunkerque, MM. C. BORDON et C^{ie}.
 Havre, chez M. E. FIGUET.
 Landerneau, chez M. E. VINCENT.
 La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN fils.
 Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
 Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C^{ie}.
 Melun, chez M. LE BARRÉ.
 Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.
 Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

MALADIES DE LA PEAU

Dartres, Eczéma, Psoriasis, Boutons, Démangeaisons, etc.
POMMADE SOUVERAINE de CARRÉ, Pharmaciens à Bergerac et Tours
 Exiger MARQUE DÉPOSÉE et incrustée dans LE POT.
 Attestations favorables de MM. les Docteurs
 Nombreux CERTIFICATS de Guérison.
 Prix du Pot : 2 f. 50 Par poste : 3 f. 50.
 A Cahors, chez M. Vinel et tous pharm.

DIGESTIONS ARTIFICIELLES
VIN CHASSAING
 BI-DIGESTIF DE PEPINE ET A LA DIASTASE
 Agents naturels et indispensables de la DIGESTION
 12 ans de succès contre les DIGESTIONS DIFFICILES OU INCOMPLÈTES, MAUX D'ESTOMAC, DYSPÉPSIES, GASTRALGIES, PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES, AMAIGRISSEMENT, CONSOMPTION, CONVULSIONS LENTES, VOMISSEMENTS.
 PARIS, 6, Avenue Victoria, 6
 Se trouve dans les principales pharmacies.

Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont depuis plusieurs années déjà promptement et radicalement guéries par la **NETUNIDE-ROUILLE** (Extrait de plantes marines). Renseignements gratuits en écrivant à M. ROUILLE, pharm. de 1^{re} classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

LA VELOUTINE
 EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth
 PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
 Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
 PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS. — PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation — Vente, échange et location.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour
 De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.
PRIX : 1 FRANC.
 Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Depuis vingt-deux ans, le *Journal du Dimanche* tient le premier rang parmi les publications illustrées ! Les plus grands écrivains contemporains ont apporté leurs concours à sa rédaction, et les dessins des meilleurs artistes en ont embelli le texte.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-sept volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris.....	5 fr.
id. par la poste.....	4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

MAISON GREIL HABILLEMENTS

Tous faits et sur mesure

POUR HOMMES ET POUR ENFANTS

ATELIER DE FABRICATION,

A Paris, 37, rue Jean-Jacques Rousseau, 37.

MAISON DE VENTE

A Cahors, boulevard Sud, au coin de la rue Fénélon.

Vous trouverez chez **M. GREIL, à Cahors :**

COSTUMES COMPLETS d'hiver, pour hommes, depuis	14 fr.
id. id. id. pour Enfants, depuis	7 fr.
SOUTANES en très bon drap, sur mesure, depuis	45 fr.

Un joli choix d'Echantillons de très belles Etoffes, de la plus grande nouveauté et du meilleur genre pour le Vêtement sur mesure.

Habillements de tous genres et de tous prix

BON MARCHÉ SURPRENANT

ÉDITION A 2 FRANCS

VICTOR HUGO

HISTOIRE D'UN CRIME

— DÉPOSITION D'UN TÉMOIN —

PREMIÈRE JOURNÉE

DEUXIÈME JOURNÉE

LE GUET-APENS

LA LUTTE

CALMANN-LÉVY, éditeur, rue Auber, 3.